

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 42.

JEUDI, 20 OCTOBRE 1881

Prix du numéro 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou
par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est publiée tous les jeudis par les nouveaux propriétaires. L'impression, les gravures, etc., etc., se font à la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis ; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées au Gérant de la Compagnie Litho.-Burland, au bureau de *L'Opinion Publique*.

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UN PAYS EN FEU

Ce n'est pas gai de vivre en Irlande par le temps qui court, et surtout depuis que le Parlement s'est imaginé pacifier ce pays au moyen de la loi agraire passée à la dernière session. Les Irlandais sont en train de faire expier aux *landlords* actuels, qui n'y sont pour rien, les siècles de persécution endurés par leurs ancêtres. Les enfants de la Verte Erin se montrent très ingénieux dans cette œuvre qu'ils sont les seuls à trouver aussi juste que louable. On connaît l'invention du *boycottage* imaginée d'abord pour punir le capitaine Boycott. Un *landlord* chasse un locataire qui refuse absolument de payer sa rente ; de suite, il est mis en interdit. Défense à qui que ce soit est faite, de par ordre de la ligue agraire : 1o. De remplacer le tenancier évincé ; 2o. De lui vendre quoi que ce soit pour sa nourriture ou celle de ses bestiaux ; 3o. De ne rien acheter chez lui. Bref, on le séquestre parfaitement ; malheur à qui enfreint les ordres de la ligue, il est certain de perdre au moins les oreilles, sinon la tête, ou de voir ses animaux mutilés ou sa maison brûlée. Il va sa sans dire que de temps à autre on fusille à bout portant quelque *landlord*, jugé plus méchant que les autres.

Les journaux irlandais nous faisaient connaître dernièrement de nouvelles inventions à l'usage des *landlords*. On sait leur passion pour la chasse. Eh bien ! leurs amés et féaux sujets viennent de leur interdire cet exercice. Dernièrement, le marquis de Waterford s'étant risqué à une chasse à courre, a vu grêler sur lui et ses invités un orage de pierres lancées avec une précision acquise au prix d'une longue expérience. Pendant cette lapidation, maître renard prenait le large, le chasseur était devenu le *chassé*. Ce n'est pas tout : des hommes, la persécution a passé aux animaux. Ceux-ci, aussi innocents que l'agneau de la fable dévoré par le loup, ont été sans doute étonnés de trouver les pommes de terre qu'on leur donnait en pâture, remplies d'aiguilles. Ils ne peuvent plus tondre le pré de la largeur de la langue sans rencontrer une pointe d'épingle sous chaque brin d'herbe !

Les nihilistes russes ont recours à la dynamite pour supprimer leurs ennemis. Les Irlandais ont horreur de ce procédé trop brusque et trop expéditif. Ils préfèrent la mort en détail, la torture à petit feu. C'est plus raffiné ; aussi, ils ont plus à faire expier que les socialistes russes qui ne font parler d'eux que depuis peu de temps. Du reste, la dynamite coûte cher, et les Irlandais sont bien pauvres !

Cet état de l'Irlande consterne l'Angleterre, sa voisine, et il y a de quoi. Pendant une session interminable, les esprits les plus éminents de l'Angleterre se sont ingénies, avec une patience tout britannique, à formuler une loi qui dépouillerait les *landlords* d'une partie de leurs droits au bénéfice des locataires. Et ceux-ci ne veulent être ni consolés ni pacifiés. Ce *land*

act témoigne de la part de ses auteurs d'un immense désir de satisfaire les Irlandais. Donner au locataire, contre le gré du propriétaire, un bail de quinze ans, avec une rente presque au gré du locataire ; accorder à ce dernier le droit de vendre son bail, et tout cela par l'entremise d'une commission des terres, ce n'est ni plus ni moins qu'un démembrement du droit de propriété au profit du tenancier. Pour arriver à ces concessions, il a fallu au Parlement anglais être dominé par la crainte d'un soulèvement en Irlande et le désir de réparer les injustices faites à ce pays. Porter la main sur la tenure des terres en Irlande, ce n'était rien moins qu'une entreprise dangereuse ; c'était donner aux fermiers anglais l'idée d'obtenir pour eux mêmes ce que l'on accorde aux Irlandais ; c'était menacer la grande propriété en Angleterre qui, selon les Anglais, fait la force de l'empire britannique.

Pour comble de malheur et de désappointement, la ligue agraire vient de condamner, dans sa dernière convention, le *land act* que le Parlement n'a voté que comme mesure suprême destinée à pacifier l'Irlande. Cette détermination de M. Parnell et de ses amis de faire fi de la loi agraire, arrache un cri de douleur au *Times* : "On a condamné sans procès le *land act*. Ordre a été donné aux fermiers ignorants et pleins de préjugés de mettre la loi de côté, à moins qu'elle ne soit susceptible d'interprétations impossibles et injustes. Si la commission des terres décide, par exemple, comme elle sera tenu de le faire, que les améliorations dont on devra tenir compte en fixant le prix du loyer, ne sont que celles dont il a hérité ou qu'il a achetées, M. Parnell dira que l'Acte est un *fiasco*. La route réduite au minimum fixé par la ligue, l'abolition du *landlordism*, ne contenteraient pas les agitateurs. L'aveu des chefs que ce qu'il leur faut, c'est un Parlement irlandais autonome, à leurs yeux, le règne de la terreur et de l'émeute." Il y a vraiment matière à découragement, et nous comprenons les lamentations du *Times*. S'être donné un mal énorme pour contenter l'Irlande, avoir mis en péril dans ce but les institutions anglaises et s'apercevoir après cela que tous ces sacrifices ont été faits en pure perte, et qu'après tout, ce que veulent les Irlandais, ce n'est pas tant la réforme de la tenure des terres que la séparation législative de l'Irlande et de l'Angleterre, et le rétablissement du Parlement de Dublin, il y a là de quoi décourager des gens plus patients que les Anglais.

Jamais, d'après le *Times*, l'Angleterre ne se soumettra à cette exigence de M. Parnell et des *Home rulers*. Le Parlement est arrivé aux dernières limites des concessions, et si l'agitation continue, il faudra sévir. Telle est la menace que le journal de la cité adresse aux Irlandais. Cette menace vient de recevoir un commencement d'exécution : M. Parnell, le chef des *Home rulers* et de la ligue agraire, vient d'être arrêté. La situation est bien sérieuse, et Dieu sait comment elle se résoudra. En attendant, l'Irlande souffre et la misère est énorme dans certains districts. Le système de tenure des terres est radicalement mauvais. Pays de grande propriété et de petite culture, l'Irlande devrait avoir un mode de culture en rapport avec son système de propriété. Il y a 19,000 propriétaires et environ 600,000 tenanciers, représentant quatre millions d'individus, environ trente tenanciers par propriétaire. Près de la moitié des tenanciers n'ont que 1 à 15 acres. On comprend de suite ce qui doit arriver avec un tel morcellement et une culture si réduite. Une mauvaise récolte, et la misère n'a plus de nom. Le *Tablet*, de Londres, parlait il y a quelques jours d'un cas de détresse que nous citons ici pour montrer l'état de ce malheureux pays :

"Il y a sur la côte occidentale de l'Irlande, dans le comté de Galway, un très grand nombre de hameaux et de villages horribles de pauvreté, de saleté et d'abandon. Le village typique de cette fange et de cette misère est Barna, où, en fait de maisons, il n'y a que des huttes sans fenêtres, sans portes, composées d'une seule pièce, et on peut donner ce nom à de pareils taudis, et infiniment plus fétides que les kraals des Zoulous. Là grelottent, à demi nus, les malheureux habitants réduits à l'état de squelettes. Comment peuvent-ils se nourrir ? Quelques coquillages, des racines, voilà de quoi ils vivent.

"Il y a deux vaches dans ce misérable hameau, mais on se garderait bien de boire du lait, car c'est la seule ressource de deux familles les moins nécessiteuses. Le lait est vendu au marché de Galway ; avec le produit de cette vente on achète du pain, jamais de viande, et on paie le loyer. Il va sans dire que les vaches ont la place d'honneur dans les huttes.

"Eh bien ! franchement, l'émigration ne serait-elle pas un bienfait pour ces malheureux que les privations ont conduits à l'idiotisme ?

"Cette épouvantable détresse de Barna et des villages environnants provient en partie de la folie furieuse d'un propriétaire foncier qui siège à la *Chambre des Lords*.

"Habitué à considérer ses tenanciers comme des vassaux taillables et corvéables à merci, irrité des plaintes qu'ils élevaient au sujet d'une augmentation de 25 par cent des loyers, ce grand seigneur chassa ces pauvres gens, rasa leurs maisons, brûla leurs barques, ruina la seule ressource de Barna, c'est-à-dire la pêche, et fit ce qu'il lui plaît d'appeler un exemple. Il est, paraît-il, assez riche pour se passer cette fantaisie, qui lui coûte une somme fabuleuse ; plus de pêche, par conséquent plus d'argent, et le rendement de ses domaines diminué de 75 par cent. Ses tenanciers, pendant l'affreux hiver de 1881, n'ont vécu que des secours qui leur ont été distribués par la charité publique, et malheur à eux s'ils ne payaient pas les quelques *shillings* de leurs loyers ; ils étaient expulsés sans pitié, eux et leurs familles. Le noble a-t-il su tout cela ? C'est à en douter, car il fut l'un de ceux qui s'apitoyèrent le plus bruyamment sur les excès commis par les Russes à l'égard des musulmans de la Bulgarie et de la Roumélie orientale."

Ce tableau d'une misère effrayante on le trouve répété sur cent points différents de l'Irlande. Il est facile de s'expliquer les excès auxquels se portent les hommes qui passent leur vie dans de telles horreurs. Arrivé à ce degré de misère, on ne raisonne plus, surtout lorsque, comme les Irlandais, on est persuadé que les auteurs de ces misères sont les voleurs de leurs propriétés ! Que faire en présence d'une telle situation ! Le Parlement irlandais y pourrait-il quelque chose ? Nous en doutons ! Abolissez les *landlords*, et vous ne faites que déplacer la difficulté ; les tenanciers prennent leur place et se trouvent en face d'une classe nombreuse de *laborers*, d'hommes de fermes qui deviennent tenanciers à leur tour et crèvent de faim sur ces terres morcelées ! Il ne paraît y avoir de remède que dans la création d'industries en Irlande et dans le développement partiel, au moyen de l'émigration. Ce sont là des remèdes lents, et la misère n'attend guère ; mais, quoi qu'il arrive, Dieu garde l'Irlande d'une levée de boucliers à laquelle veulent la pousser quelques agitateurs, et qui n'aboutiraient qu'à un massacre ! A. D. DECELLES.

TRISTE !

On nous écrit de plusieurs paroisses de notre province pour nous signaler les ravages que leur cause l'émigration aux États-Unis, fléau dont on se plaint et qui est si difficile à combattre. Il ne s'agit plus maintenant du départ de quelques pauvres diables dont les terres couvertes d'hypothèques et ne produisant que des charbons, constituent un piètre patrimoine, mais bien de l'émigration de cultivateurs à l'aise, presque riches. Eux aussi se sentent attirés vers ce pays qui paraît aujourd'hui avoir tous les attraits de la terre promise pour nos compatriotes. Cette émigration, qui n'a pas sa raison d'être, est aussi alarmante que bien faite pour décourager ceux qui consacrent leur temps et leur argent à coloniser nos terres. On jette les bases de nouvelles colonies sur les confins de notre province, pendant que les plus anciens établissements du pays se dépeuplent ! N'est ce pas une étrange anomalie !

Ces faits, que des correspondants nous signalent, nous les avons remarqués nous-mêmes dernièrement dans plusieurs paroisses. Nous avons vu, dans une seule concession, jusqu'à sept maisons dont les portes et les fenêtres étaient fermées. Les propriétaires de ces habitations, placées sur la lisière de belles terres, après avoir loué ces dernières à leurs voisins, étaient partis pour